Enquête Publique

Département des Pyrénées Orientales

Société Le Foll Travaux Publiques

Demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de VINCA

Procès-Verbal de Synthèse relatif aux observations relevées dans les registres d'enquête publique des communes de Arboussols, Espira de conflent, Eus, Finistret, Joch, Marquixanes, Rigarda, Rodes, Tarerach, Vinça et orales lors des quatre permanences

---

Commissaire enquêteur Jean-Pierre Miette

ANNEXE UN

J'ai été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, chargé de conduire l'enquête relative à une demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Vinça, en vertu de la décision n° E15000051/34 en date du 19/03/15.

Il s'agit par le présent Procès-verbal de communiquer la synthèse des observations écrites, consignées dans les registres d'enquête publique et les observations orales, recueillies lors des permanences, au pétitionnaire, la SAS LE FOLL Travaux Publics, en la personne de son délégué général, Monsieur Jacques Gérard 109 rue des Douves 27500 Corneville Sur Risle, sachant que le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

En préambule, il est utile de souligner le fait qu'un très nombreux public s'est présenté aux permanences de VINCA, le mardi 2 juin 2015 de 9 h à 12 h à l'ouverture de l'enquête, et le jeudi 2 juillet 2015 à la clôture de l'enquête (soit respectivement : 220 personnes et 170 personnes). En outre, la permanence organisée à Marquixanes le mercredi 10 juin 2015 de 9 h à 12 a vu la présence d'une trentaine de personnes, ainsi que la permanence de Rodes en date du vendredi 19 juin 2015 de 9 h à 12 h qui a vu une vingtaine d'habitants venir à ma rencontre et me signifier leur forte opposition à ce projet d'implantation d'une centrale d'enrobé à Vinça.

La totalité de ces personnes s'est montré hostile au projet d'installation d'un centrale d'enrobé à chaud sur la commune de Vinça ; Seule une personne, Monsieur Dumoulin Albert, qui s'est présenté à la dernière permanence et a pris la parole devant une salle hostile a pu exprimer son assentiment à cette installation, confirmant ses déclarations par une lettre dans laquelle il décrit de manière précise les risques mesurés de pollutions atmosphériques, pollution visuelle (la cheminée), pollution de l'eau, pollution par le bruit, et l'augmentation du trafic urbain. Cette lettre a été jointe à la procédure dans le registre d'enquête n° 5 ouvert à la Mairie de Vinça.

Pour l'ensemble des personnes hostiles au projet on peut relever les raisons invoquées de la manière suivant :

1 – En premier lieu sur une pétition intitulée « Commentaire sur le projet d'implantation d'usine d'enrobé à Vinça » en précisant que ce document a été rédigé par des membres de l'association Confient Environnement et qui reprend les thèmes de la pétition

1-Impact sanitaire :
Les retombées cancérigènes quotidiennes sont mentionnées, par les rejets dans l'environnement, notamment les hydrocarbures aromatiques polycycliques qui sont absorbés par les poumons, l'intestin et la peau.
Le dioxyde de soufre corrosif pour la faune, la flore, l'agriculture, les troupeaux et les hommes. Les métaux lourds (cadmium, arsenic et plomb, cocktail journalier des émissions d'une central d'enrobés sont également signalés)
Les rejets toxiques, particules fines issus de la cheminée sont également mentionnés comme étant cancérigènes probables et possibles pour la santé de l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé. Pour ces agents, toute dose est susceptible de causer des dommages. Deux classifications recensent ces agents selon leur niveau de dangerosité, l'une internationale (Centre International de lutte contre le cancer) l'autre européenne (directive européenne) demandant d'éviter toute exposition.

2 -Nuisances :

Les nuisances visuelles sur le paysage sont évoquées notamment avec le panache de fumée d'une cheminée de 24 m de hauteur.
La nuisance olfactive, avec l'odeur âcre de goudron (gêne respiratoire et oculaire).
Le bruit produit par le concassage produisant le bruit d'un train en continu.
Le trafic de camion avec l'odeur et les particules fines ;
Le risque d'accident.

3 – L'impact sur l'environnement

Sur les eaux superficielles et souterraines (sources, captage d'eau potable 300.000 habitants concernés)
Sur la nappe phréatique en cas d'accident ;
Sur le milieu naturel (chasse et pêche). Les rivages du lac(dont une partie face à l'usine d'enrobage) font partie de « Natura 2000 » qui rassemble des sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale.
La pollution chronique liée au stockage.

4 – L'impact économique

Sur le tourisme
La baisse de la valeur des biens immobiliers.
La consommation et les achats de fruits de légumes, de vins. Tous les produits de l'agriculture bio.
50 emplois directs et autant d'indirects étant condamnés, étant à proximité d'un telle usine ;

La pétition conclue en ces termes « devant la gravité des conséquences énormes d'une telle implantation à Vinça et ses environs, il est urgent d'annuler ce projet »

IL faut encore indiquer que le public s'est largement manifesté au travers des registres d'enquête. On peut constater que cinq registres ont été remplis à la mairie de Vinça, et un seul registre pour chacune des communes concerné par le projet d'installation d'une centrale d'enrobé.

Une autre pétition a également circulé sur le territoire du périmètre de l'enquête publique intitulé « Vinça 2015 Dire non à la construction d'une goudronnerie à l'entrée du village – Et comportant le texte suivant : » Vinça en colère (mai 2015) Défendre ; cadre de vie, Calme Agriculture bio et raisonnée. Préserver ; Avenir économique et Santé publique » dire non à la construction d'une goudronnerie à l'entrée du Village »Pollutions visuelles, olfactive, auditive, Dangers de santé publique, de circulation routière Dégradation de l'image du village. Coup d'arrêt pour son développement économique. Une pétition contre est disponible depuis le 18 mai Signez, faites signer ...c'est primordial !! Une autre page De la part d'Hervé Boijaud explique le mode d'emploi de la pétition et les démarches à effectuer auprès des registres d'enquête mis à disposition dans les mairies, les déplacements aux dates de permanences du commissaire enquêteur.

En marge de ces actions il faut encore indiquer qu'une association a été créée ; elle s'intitule « Conflent Environnement ». Elle réunit à la date du 2 juillet 2015,jour de la dernière permanence de l'enquête publique, et selon Mme Pages Solweig, 385 adhérents qui tous sont fortement opposés au projet d'implantation d'une centrale d'enrobé, Le listing des adhérents m'a été remis, sur ma demande afin d'attester de la réalité.

(009)

Cette association fait le commentaire suivant sur ce projet :

1-Sur le besoin réel d'une centrale d'enrobé : compte tenu des capacités du département il n'existe pas de besoin réel d'une nouvelle goudronnerie (convention de Genève et de Stockholm)

2-Le choix de Vinça : compte tenu de l'approvisionnement en granulats et en bitume, le choix du site de Vinça ne présente aucun intérêt géographique ; Les besoins du Conflent sont faibles, pas de projet à court terme sur la RN 116

3-Les pertes financières très lourdes pour l'Agriculture, notamment pour le bio, et le tourisme, ne sont pas abordées.

4- Le problème de pollution du Lac de Vinça et de l'eau en aval n'est pas abordé (aspect qualitatif du SAGE et du SDAGE.

5-zone de dépôts alluvionnaires devant abriter le projet, bien que fragilisée ne comporte pas de réelle étude de sol.

6-Absence d'étude de l'aérologie locale : l'impact des vents forts, effet Venturi lié à l'environnement collinaire, et son effet sur la zone Natura 2000, sur les zones ZNIEFFS, ENS et PNA. L'absence d'études sur les chiroptères **(avec autorisation d'anticiper les travaux)**

7-Etude de la sismicité, et du risque d'inondation non réalisées

8-Il n'y a pas eu d'étude géologique alors que la zone est sur la faille de Querigut-Millas (voir polémiques liées à la construction du barrage)

9-Pas d'étude sur la faune halieutique.

L'association « Conflent Environnement » sur un autre document reprend les thèmes annonçant en préambule, je cite « L'Association Conflent Environnement est totalement opposée à ce projet car le bitume est un scandale sanitaire équivalent à celui de l'amiante avec un impact terriflant sur la santé et une destruction des emplois et de notre habitat naturel »

Ce document présente une analyse du projet sur les différents aspects de l'enquête publique

1-Sur les besoins en bitume dans les P.O. :
250 000 t/an sont nécessaires, la capacité des quatre centrales fixes actuellement installées est de 750 000 T/an. Le marché LE FOLL avec le chantier de l'A9 représente 26 000 tonnes. Ce marché est terminé. Le contrat avec le Conseil Général est de 24000t /an sur une durée de trois ans et s'achève le 31/12/2015. Il reste donc à produire 24 000 tonnes pour la dernière année du marché qui voit sa fin le 31/12/2015

2-Sur le lieu d'implantation de la centrale :
Il n'existe aucun avantage à positionner cette usine à Vinça car pour fabriquer (50 000 tonnes d'enrobés sur ce site il faudrait importer 45 000 tonnes de matériaux qui viendraient à parts égales, soit de la zone Espira de l'Agly, soit d'Espagne, la carrière de Vinça ne disposant plus de cailloux.Il faudrait importer 5 000 tonnes de bitume provenant d'Espagne.
Le marché départemental Le Foll comporte les zones Cerdagne et Conflent. Or pour la zone Piémont il s'agit donc de faire transiter l'ensemble des matériaux de la plaine vers le Bas-Conflent afin de les assembler et de les renvoyer vers la plaine.

Pour la zone Cerdagne, les enrobés sont directement livrés d'Espagne, ce qui compte tenu des particularités géographiques est la moins mauvaise des solutions.
Le seul intérêt qu'il serait possible d'envisager serait donc pour la zone Conflent qui représente à l'heure actuelle un enjeu faible en terme de production d'enrobé, les travaux sur la RN 116 étant apparemment suspendus.
Il n'existe donc pas d'intérêt géographique à positionner une centrale à Vinça.
Compte tenu des sources d'approvisionnement(agrégats et bitume), des contraintes d'accès aux zones montagne –favorisant grandement la fourniture à partir d'usinejespagnoles- le site de Vinça ne représente aucun intérêt géographique.

Sur l'impact sanitaire et la protection de la santé

Une telle usine à Vinça représenterait de nombreuses retombées cancérigènes au quotidien ? Cela pour des milliers de personnes au niveau des écoles, de la maison de retraite, les exposant aux fumées toxiques de b bitume dans leur environnement, leur travail et leur vie.

Citons le cocktail journalier des émissions d'une centrale d'enrobé dénoncé par cette association.
-Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) absorbés par les poumons, l'intestin et la peau
-Les Benz(a)pyrènes qui sont considérés comme les HAP les plus nocifs
-Les Fluoranthènes, benzols et Pyrènes qui sont cancérigènes.
-le dioxyde de souffre corrosif pour la faune, la flore, l'agriculture, les troupeaux et les hommes.
-Les métaux lourds
-Les poussières, dont celles à fines particules.
-Les oxydes de soufre.
-Les particules cancéreuses générées ; les HHP
-Les monoxydes de Carbone, oxydes d'Azote.
L'association précise encore que pour les agents cités, toute dose est susceptible de causer des dommages à court et long terme (classification CIRCE).

« Conflent environnement » fait un rappel du dossier Le Foll (des pages 119à 191 et mentionne :

-F tableau : émissions attendues
- Poussières 7,0 t +poussières fines
- NOx55, 2 t
-SOx33, 0 t
-COV (éq.C) 12,3t
-HAP25, 4 kg dont dioxines+HHP
-CO2 1 548,6
-CO550kg
Ces émissions s'ajoutant à la pollution existante

L'Association cite encore les études réalisées par le CIRC qui considère les HAP comme cancérogènes certains pour le poumon ; 15 sont considérés comme cancérogènes probables ou possibles pour l'appareil digestif et les hémopathies malignes ;

Enfin le protocole d'Aarhus et la convention de Stockholm (2004) visent à contrôler ou éliminer les rejets de substances POP dans l'environnement.

Sur l'impact environnemental

-Sur les sols secs (flore, végétation, agriculture)

-Sur les eaux (captage pour arrosage agricole, sources, captage d'eau potable 400 000 habitants)

-sur le milieu naturel (chasse, pèche) les rivages du lac, dont une partie face au projet du site de l'usine d'enrobage font partie de Natura 2000 qui rassemble des sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale (Canigou, Grand site, Znieff Tarerach h, Roc des Maures, Fenouillèdes

-une telle centrale au bord du la(24,5 millions de m3) utilisé pour l'arrosage agricole de la plaine, l'alimentation du lac de Villeneuve de la Raho (17,5 millions de m3) les nappes alluvionnaires utilisées pour les captages d'eau potable de la zone de Saint feliu, mais aussi des nappes du quaternaire et du Pliocène, là où il affleure les nappes utilisées pour la production d'eau potable de toute la zone de Perpignan

Sur l'impact de l'économie locale

-sur le tourisme

-sur la baisse des valeurs mobilières

-sur la menace de l'arrêt de la culture biologique

Conflent environnement indique encore que le dossier soumis à l'enquête publique présente de nombreuses failles quant aux études techniques, présentant des conclusions « manipulées », dont quelques exemples qui suivent :

-les rejets polluants sont calculés sur une moyenne annuelle alors que cette unité devrait normalement travailler cent jours par an, ce qui signifie que les valeurs retenues sont fausses. En outre les phases de démarrage et d'arrêt de la centrale sont particulièrement polluante ; cet élément n'est pas traité dans le dossier.

-la zone polluée est estimée à une circonférence de 250 mètres ce qui est erroné car la thèse de Seben Parahonos (Université de Rouen 2007) estime que la zone est de 400 mètres (en absence de vent)Ainsi les habitations, la route nationale 116 et les exploitations agricoles, le pont, le site de reproduction des chauves-souris et le site Natura 2000 sont inclus dans ce périmètre.

Une autre étude de bitume.org présente un modèle mathématique étendant la zone à 800 mètres pour les nuisances olfactives et à plus de 2000 mètres pour les rejets polluants (Vinça et Marquixanes étant entièrement concernés)

Dans le dossier il est indiqué que la pollution, à l'échelle du département, augmentera marginalement, ce qui est tout à fait contestable.

L'autorisation administrative accordée par le Conseil Départemental avant même l'ouverture de l'enquête est très contestable.

Certains risques, en matière d'accidentologie, n'ont pas été véritablement pris en compte (risques d'incendies, d'explosions, de trafic routier (route N116 et voie ferrée)

Une conclusion saugrenue affirmant que les odeurs acres de goudron (gêne respiratoire et oculaire) serait un phénomène subjectif.

Dans le dossier Le Foll TP, il manquerait :

-La prise en compte des pertes financières pour l'agriculture, le tourisme, les habitants de plusieurs communes.
-la prise en compte de la pollution en aval (400 000 personnes concernées)
-la prise en compte de la **Directive Cadre sur l'eau**
-la prise en compte de la convention de Genève, le protocole d'Aarhus, la convention de Stockholm
-la prise en compte des aspects qualitatifs **du SAGE et SDAGE,**
-une étude de sol,
-Une étude d'impact sur le tourisme,
-la prise en compte du risque attentat,
-une étude l'aérologie locale,
-la prise en compte des orages et des crues qui peuvent être violentes (changement climatique)
-une étude réelle des chiroptères (mauvaise implantation de l'étude)
-la prise en compte des effets mutagènes et des polluants organiques persistants (POP)
-une réelle prise en comptez des HAP, des HHP, dioxines, poussières fines,
-une réelle étude la zone de sismicité 3,
-une réelle étude géologique : la zone est sur la faille active de Querigut-Millas (problématiques liées à la construction du barrage)
-une étude d'impact sur la faune halieutique

Conflent Environnement indique encore que la première industrie du Languedoc Roussillon est le tourisme qui génère 7 milliards d'euros de recettes, soit 15 % du PIB régional. Il représente 7% de l''emploi total régional soit près de 60 000 emplois et 20 000 entreprises.

L'Association Conflent Environnement appelle à refuser ce projet

<u>Considérations du commissaire enquêteur :</u>
La lecture attentive des différents registres d'enquête mis à la disposition du public dans les dix mairies concernées par ce projet, m'a conduit à utiliser les commentaires de la première pétition et ceux de l'Association **Conflent Environnement** qui reprennent les récriminations récurrentes dans ce dossier, fortement opposées à l'implantations d'une centrale à béton sur la commune de Vinça.

Dans l'attente des observations que vous voudrez bien apporter, je vous invite à produire un mémoire en réponse dans les quinze jours suivant la réception du présent.

Le présent comporte huit pages, il est établi en deux exemplaires originaux, l'un étant remis à M. CASTELL Gaylord, Ingénieur de l'entreprise Le Foll, chargé du projet, qui reconnait l'avoir reçu, l'autre sera joint au rapport de l'enquête publique.

Le 9 juillet 2015,

Le commissaire enquêteur :

M. Gaylord CASTELL représentant
La Société LE FOLL TP

S.A.S. LE FOLL TP
TRAVAUX PUBLICS
109, rue des Douves
27500 CORNEVILLE/RISLE
Tél. 02 32 57 00 38
Fax 02 32 57 02 01